

6 Informations Complémentaires

- Monter dans les Etages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radios à piles, vêtements chauds, vos médicaments.
- Ne pas aller chercher vos enfants, l'école s'occupe d'eux
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée.

Quelques Conseils

* Gardez votre calme !

* Pensez aux réflexes

qui sauvent.

* Les services de secours
sont prêts à intervenir;

où S'informer ?

➤ Préfecture du Calvados

Service Interministérielle Régional de
Défense et de la Protection Civile
Rue Saint Laurent
☎ 02.31.30.66.13

➤ Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie

CITIS « Le Pentacle »
Avenue de Tsukuba
14209 Hérouville Saint Clair
☎ 02.31.46.70.00

➤ Direction Départementale de l'Équipement

10 Boulevard du Général Vanier
B.P. N° 517
14035 Caen Cedex
☎ 02.31.43.15.00

➤ Mairie de Bretteville sur Laize

14680 Bretteville sur Laize
☎ 02.31.23.50.02
☎ 02.31.23.42.15

➤ Météo France

☎ 32.50 Ou 08.92.68.02.14
<http://www.meteofrance.fr>
Minitel 3615 code METEO

➤ Les Pompiers : 18

➤ La Police : 17



Inondations



BRETTEVILLE SUR LAIZE

Prévention
et
Informations

① Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle peut-être due :

- au débordement d'un cours d'eau,
- à la remontée de la nappe phréatique,
- à un ruissellement à l'occasion de pluies soutenues,
- à la submersion marines de zones littorales.

② Risques d'inondation à Bretteville sur Laize



Zone d'inondation connue



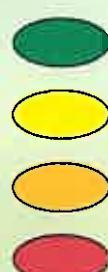
Limite Commune

③ Prévention

☞ Plan d'alerte météorologique

Pour faire face à ces événements météorologiques, météo-France est chargé de fournir l'information aux services de la sécurité civile.

Mise en service par météo-France d'un site Internet (www.meteo.fr), permettant la lecture d'une carte valable 24h00 précisant les 4 niveaux de vigilance.



Pas de vigilance particulière

Etre attentif

Etre vigilant

Vigilance absolue

④ Protection

☞ En cas de Danger

La population est tenue informée de l'évolution de la situation par le Maire et les services municipaux, avec l'aide des Forces de l'ordre

☞ En cas d'évacuation

Si une évacuation est à prévoir, la population sera avertie par les autorités compétentes (Mairie, Pompiers, Forces de l'Ordre).

⑤ Que dois faire la population en cas d'inondation ?

LES REFLEXES QUI SAUVENT !!



AVANT

- Fermer portes et fenêtres
- Couper le Gaz et l'Electricité
- Mettre les produits au sec
- Amarrer les cuves
- Prévoir l'Evacuation



PENDANT

- S'informer de la montée des eaux (radio, mairie...)
- Couper l'Electricité
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre
- Ne monter pas dans un ascenseur



APRES

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'Electricité que sur une installation sèche.